

Proposition présentée par les députés:

*M^{me} et MM. Eric Stauffer, Thierry Cerutti,
Claude Jeanneret, Sandra Borgeaud, Maurice
Clairet*

Date de dépôt: 5 octobre 2006

Messagerie

Proposition de motion

Quand le gouvernement aboie la caravane passe!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que la décision du Conseil d'Etat concernant le port obligatoire de la muselière est inapplicable à l'ensemble des chiens résidents sur le canton ;
- que cette décision a été mise en application le 2 octobre 2006 ;
- que manifestement cette décision apparaît comme non réfléchie, et réalisée dans la précipitation ;
- que l'application paraît pour le moins ridicule concernant les races de chien telle que Yorkshire, Bichon Maltais, Chihuahua, Jack Russel, etc. Races de chien dont le poids est compris entre 1,2 kg et 4,5 kg ! ;

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre, avec effet immédiat, l'application de ce règlement transitoire portant le numéro M 3 45.04 vu son applicabilité douteuse ;
- à interdire de manière temporaire les races de chien entrant dans la catégorie « Molosse » dans tous les parcs publics ;

- à renforcer les contrôles et l'application des règlements en force qui obligent tous les propriétaires de canidés à promener leurs chiens en laisse, sur la voie publique et dans les lieux publics ;
- à reconsidérer l'ensemble de la problématique de la détention de chiens dangereux en regard de la sécurité publique avec des professionnels en matière de canidés, comme par exemple les vétérinaires, la SPA, les éleveurs, les associations cynologiques, etc. ;
- à proposer une loi interdisant la détention de race de chien dite « Molosse » à toute personne condamnée pour trafic et/ou consommation de stupéfiant.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La décision du Conseil d'Etat qui contraint tous les chiens à porter une muselière dans les jardins publics est aussi irrationnelle qu'inappropriée. Elle démontre que le gouvernement cède à l'hystérie collective alors que son devoir constitutionnel est d'apporter des réponses réfléchies aux problèmes de sécurité publique qui lui sont posés.

La réaction générale à cette mesure prouve que le Conseil d'Etat a pris la pire des solutions pour répondre au problème que pose une infime minorité des canidés à Genève. Pour reprendre le crédo de la majorité des partis politiques, c'est aussi stupide que de vouloir menotter tous les réfugiés au prétexte qu'une minorité fait des trafics de drogue. Cette vision du monde ne peut pas être celle de la majorité de ce Grand Conseil, ce n'est en tout cas pas la nôtre.

Les dernières votations viennent de le rappeler à ceux qui l'avaient perdu de vue, qu'à Genève le Souverain c'est le Peuple. Or, et il suffit de lire la presse pour s'en convaincre (voir annexes), celui-ci est très majoritairement de l'avis que la mesure prise par le Conseil d'Etat est, pour le moins, inadaptée.

Concernant la dernière invite de la présente motion, nous savons tous que les canidés entrant dans la catégorie « Molosse » sont très prisés par les trafiquants et consommateurs de stupéfiants, d'où notre volonté d'interdire purement et simplement la détention de tels chiens à cette catégorie d'individu.

En respectant le bon sens populaire, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs les députés, de bien vouloir soutenir la présente motion.

Annexes : Mentionnées

MARDI 3 OCTOBRE 2006 TRIBUNE DE GENÈVE

TRIBUNE DE GENÈVE

19

Genève et Région

ACTUALITÉ

Un motard se tue
à Plan-les-Ouates

EN PAGE 22

Une aide pour les
familles des incarcérés

EN PAGE 23

CULTURE

Chypre à l'honneur au
Musée d'art et d'histoire

EN PAGE 25

V. I. P.

Morissod fait chanter
un chauffeur de taxi

EN PAGE 34

SOCIÉTÉ

Dix Romands basculent
dans l'imaginaire

EN PAGE 35

Premier jour des chiens muselés: le flop complet!

Parcs publics Peu de canidés sont sortis «couverts». Et les agents de sécurité ne les ont pas traqués.

LAURENCE BÉZAGHUIT ET MARIE FRIEDR

«Fripnon a un souffle au cœur, mon vétérinaire ne veut donc pas que je lui mette une muselière», dit la maîtresse dévouée à ce caniche de 15 ans, Monique-Estelle (74 ans) ne contredira pas pour autant au nouveau règlement transposé du Conseil d'Etat: «Je me promènerai là où le port de la muselière n'est pas obligatoire, notamment sur la plaine de Fléming, voisine de mon logement.»

Depuis hier, tous les chiens doivent être muselés dans les parcs publics pour les espèces potentiellement dangereuses, cette mesure s'étend à l'ensemble de l'espace public (voir éditions d'hier). Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les propriétaires n'ont pas été bons élèves

en cette journée de baptême. Résultat d'un flop. Sur le chemin qui mène à la plaine, Merlin, le cocker spaniel de Jacques (48 ans), est plein de vie. Son maître refuse de le frustrer: «La muselière ne peut que le rendre agressif.»

Emmanuelle (32 ans) ne pense pas différemment en entrant au parc des Bastions, soumis au nouveau règlement: «Je n'imagine pas ma pauvre Boudou (une batarde de 8 ans) avec une muselière. Je payerai l'amende si je me fais coincer!» De toute façon, cette charentaise jeune femme est très perplexe: «Non seulement, la communication des autorités laisse à désirer, mais en plus, on se demande bien pourquoi un endroit aussi fréquenté que la plaine échappe à un règlement.»

Une obligation massive

En cette fin de matinée ensoleillée, «il y a nettement moins de chiens que d'habituels», constate Hilda, retraitée habitante des Bastions. Leurs propriétaires redoutent-ils de croiser des agents municipaux? En tout cas pas Richard (50 ans) qui n'est pas prêt à museler sa chienne Plum, ravissant berger catalan de

7 mois: «Je ne veux pas la punir à cause d'une minorité d'irresponsables qui ne savent pas tenir leurs chiens.» Richard déplore «cette décision politique prise à la va-vite, sans tenir compte des avis de professionnels. C'est un grand stress pour les chiens de devoir supporter une muselière.»

Une chose est sûre... cette «punition» rend triste Jéricho. Ce border terrier de 12 ans gottise peu à la nouveauté, imposée avec regret par sa maîtresse Claire-Lise: «Ce n'est pas une muselière, c'est un Hali qui ne lui ferme pas le nez», précise cette femme de 60 ans, qui ne veut pas risquer une amende. Et qui se déclare «scandalisée par cette décision arbitraire et irréfléchie.»

Pour Xeno, berger allemand de 9 ans, la muselière est aussi une première. Et violemment, il déteste ça. Il frotte son museau prisonnier sur l'herbe du parc des Croquettes, tentant par tous les moyens de se dégager. «Je la lui mets à contrecour, explique Festa (36 ans), mais je ne veux pas avoir d'amende, un chien, c'est assez cher comme ça.»

A deux pas de là, Lydie, soixante septuagénaire, promène



Jacques et «Merlin». «La muselière ne peut que le rendre agressif.» (FRASCAL FRAUTSCH)

Athos, un cavalier King Charles (3 ans) non muselé. «C'est race à la refuse aplatie, une muselière l'empêcherait de respirer.»

De son côté, Sandrine, servante de 24 ans, est persuadée que les agents seront plus tolérants avec les caniches des ma-

mies qu'avec son berger allemand croisé husky (6 ans). Elle refuse pourtant de lui imposer ça. «D'accord pour une loi sur les molosses, mais de là à l'appliquer à tout le monde!»

Thierry (31 ans) n'est pas de cet avis. Il ne comprend pas que l'on fasse une distinction. «C'est soit tous les chiens soit aucun. Autrement, c'est de la discrimination.»

A Carouge, il promène trois gros chiens dont Nesko, un batarde de 11 mois, à classer dans la catégorie des molosses. Si, aujourd'hui, il n'a pas pris le temps de leur passer la muselière, il compte se conformer au règlement. «On n'a pas d'argent à donner aux services municipaux», conclut-il résigné.

LIRE ÉGÈLEMENT EN PAGE 13



Monique-Estelle et «Fripnon». «Je me promènerai aux endroits où le port de la muselière n'est pas obligatoire.» (FRASCAL FRAUTSCH)



Emmanuelle et «Boudou». «Je n'imagine pas ma pauvre «Boudou» avec une muselière. Je payerai l'amende.» (FRASCAL FRAUTSCH)



Claire-Lise et «Jéricho». «Je suis scandalisée par cette décision arbitraire et irréfléchie.» (FRASCAL FRAUTSCH)



Richard et «Plum». «Je ne veux pas la punir à cause d'une minorité d'irresponsables.» (FRASCAL FRAUTSCH)

Encre bleue

La question me turlupine: pourquoi, au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, le café est-il facturé 4 fr. 60 et l'expresso 3 fr. 80? Comme le souligne le client qui m'a transmis le ticket, «l'eau est-elle si chère que le café doive coûter 21% de plus que l'expresso? A méditer.

Autre sujet de réflexion: La Poste. Après le Théâtre du Loup, elle remet ça! En mai, la section générale de Téléthon envoie 500 courriers à des organisateurs et des bonnes volontés du canton. Bizarrement, les réponses sont rares. Le comité s'inquiète. Après quelques pointages, la lumière se fait: sur les 500 lettres expédiées, environ 300 ne sont pas arrivées à destination. D'où vient le couac? De la poste de dépôt? Du tri? De la distribution? Pour l'heure, c'est encore le flou.

Présidente du Téléthon Action Genève, Christiane Schedwegger est grincheuse. «Le courrier contenait une lettre de remerciement, une feuille d'inscription et le rapport financier, soit 2 fr. 40 par envoi en courrier A. Calculer la perte! Et d'ajouter: «Le Téléthon cherche de l'argent. Son but n'est pas de dépenser inutilement.»

Le 10 septembre, il y a le feu! Le programme de l'édition 2006 (8 et 9 décembre) sort de presse fin octobre. Christiane et sa secrétaire ont passé le week-end à refaire des courriers. Soevel, la présidente lance: «Que tous ceux qui avaient l'habitude d'organiser avec nous le Téléthon et qui n'ont pas reçu de feuille d'inscription veuillent bien appeler directement le 022 732 31 79 «Merli».

La peluche mascotte 2006 se nomme Jacky. Elle sera vendue sans muselière.

Julie vous répond

Pas de chasse aux contrevenants

«Aucune action spécifique n'a été programmée aujourd'hui», précise la porte-parole de la police. Autrement dit, la chasse aux contrevenants n'a pas été ouverte. Certes, précise-t-il, si un gendarme croise quelqu'un en infraction, il le verbalise. «Mais on ne va pas changer nos habitudes pour autant. Surtout que la surveillance des parcs est du ressort des agents de ville.»

De son côté, Antonio Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville, n'a pas non plus déployé d'armada spécifique. «Nous n'avons pas assez d'agents pour en poster deux dans chaque parc. Par contre, on leur a demandé d'effectuer des passages plus fréquents à proximité.»

Et de préciser: «Pour le

moment, la règle d'or consiste à prévenir et à informer avant tout. Excepté dans les situations potentiellement dangereuses où, à la sanction intervient immédiatement.» Par exemple, dans le cas d'un chien non muselé en proximité de jeux pour enfants ou encore d'un molosse, qui ne porterait pas de muselière malgré l'interdiction permanente. Impossible pour le moment de savoir combien d'amendes ont été distribuées lors de cette première journée. L'objectif selon le chef des ASM est avant tout de faire un état des lieux. «Le règlement est tombé rapidement, il a surpris beaucoup de gens. Il faut donc dans un premier temps valider l'impact réel sur le terrain», conclut-il (mp)

MARDI 3 OCTOBRE 2006
TRIBUNE DE GENÈVE

Dialogue

La muselière rend nos lecteurs mordants!

Les chiens sont désormais muselés mais nos pas lecteurs! La décision du Conseil d'Etat de bâillonner Rex et Mirza dans les parcs publics les rend même plutôt mordants envers nos autorités. La hargne, la rogne et la grogne - selon la trinité agressive, jadis, par le général de Gaulle - grondent dans le camp bien fermé des chiens genévains et

de leurs propriétaires. Même si on ne peut encore parler de rage, on montre tout de même les crocs. Pas touche aux toutous! Signe des temps, l'animal de compagnie désormais a une place centrale dans nos existences occidentales. Et la cohabitation entre canidés et humains devient un sujet politique. Ce qui, somme toute, est moins incongru qu'il n'y

paraît puisqu'à l'origine du mot «politique», nous trouvons le terme grec de «polis» qui signifie «la cité». Or, lorsqu'un canton - comme le nôtre compte 30 000 chiens, il est inévitable que «la cité» et son organisation soient concernées. Nous présentons donc un florilège de lettres de nos lecteurs sur ce sujet. A dévorer! (inc)

Lâches!

C'est il y a 10 ans qu'il fallait interdire la détention de ces malheureux chiens par les «calds» de quartier et non pas se venger sur 40 000 innocents. Une méthode de lâches! Anne Dae

|| Voir aussi en page 19

Cacophonies municipales

Petit-Lancy le 1er octobre 2006. - Sur le si petit territoire qu'est notre canton, il est aberrant de constater que les diverses autorités municipales sont incapables de se mettre toutes au diapason et de s'en tenir à la décision première qui a été énoncée, à savoir: muselière obligatoire dans certains parcs publics. Il semblerait qu'il y ait autant de fantaisies mesquines qu'il y a de communes. Les promeneurs, les trottoirs, ne sont pas des parcs publics réservés aux enfants, mais des lieux d'ambulations... les bords du lac de Genève, tout comme les bords de nos rivières sont également des promenades, fréquentées d'ailleurs en majorité par les amoureux de la nature. et

des animaux de toutes catégories... chiens compris... Alors pourquoi de telles sanctions punitives prises par certaines communes, si ce n'est une aversion manifeste à l'égard des canidés et leurs propriétaires, citoyens comme les autres! On pourrait prendre exemple sur la Suisse alémanique rurale qui a bien réglé le problème en l'ajoutant de robotogs (poubelles complètes) les lieux de promenade fréquentés aussi par les amis des chiens... et le respect régné! Bravo pour l'initiative de Monsieur Cramer... Dommage qu'elle n'ait touché efficacement la raison d'une seule commune. Pas fier d'être genevois!

Norbert Golay

Canular canin? Les Yorkshires aussi?

Genève, 28 septembre. - Lors de la décision du port des muselières pour tous les chiens, j'en ai parlé à une amie qui m'a dit «T'es malade ou quoi, mais non c'est un canular!». No comment. Je commenterai tout de même en pensant fortement que cette loi à la «voilà» a bien sûr été prise sans aucune réflexion, ni concertation avec les vétérinaires, enfin ceux qui connaissent nos amis les fourtoons! Quant à moi, il est hors de question que j'impose cette mesure à ma petite chienne de 7 kilos. Je ne veux pas la rendre caractérisée! J'espère que je ne serai pas la seule à refuser cette mesure et donc à ne pas la mettre en pratique.

Dominique Jossou

Genève, 27 septembre. - A Messieurs, les conseillers d'Etat. Je suis citoyenne genevoise, née en 1942, et propriétaire d'un yorkshire de 9 ans pesant 5 kg. Je me promène plusieurs fois par jour dans les parcs de la Perle du Lac et Mon Repos en compagnie de mon chien et vous informez qu'il ne portera pas de muselière. Si je suis mise en contrevention, je ferai recours et en aucun cas je ne payerai une amende inique, quitte, le cas échéant à faire un séjour à Champ-Dollon pour le bien de mon petit chien. Sachez que votre usage ce sujet est absolument disproportionné et que je ne serai pas la seule personne à faire opposition. Yvette Balinat

Trop de chiens!

Pinchat-Vesey, 29 septembre. - Beaucoup de choses sont dites et écrites au sujet des muselières et je tiens à apporter, aussi, mon avis, un peu différent. Il est vrai, de tous les autres:

Lorsque j'étais enfant (année 1955 par exemple, je me souviens) on ne parlait pas de muselières, mais des logements vides étaient nombreux, exigeaient que le locataire ne possède pas de chien. Sans vouloir revenir à une mesure aussi draconienne, on pourrait admettre que leur nombre ne dépasse pas les individus par logement, ce qui en diminuerait, probablement, la quantité d'une façon sensible et pourrait représenter le début d'une solution. André Theissen

Il n'y a pas que les toutous!

Grand-Lancy, le 2 octobre. - Voilà déjà un certain temps que chaque jour on nous remet sur le tapis le problème des chiens. Etrange comportement de nos politiques qui pendant des mois n'ont jamais pris une décision dans un sens ou dans l'autre, puis tout à coup lancent des interdictions concernant tout ce qui concerne les chiens, mais interdit et petit, aux plus féroces et gros, voire dangereux pour certaines races. Cela revient malheureusement à dire: «bien ce qui se passe pour d'autres sujets plus graves ou chacun y a de son petit cotte-crotte», sans pour autant donner une ligne générale claire et précise que tout un chacun est capable de comprendre, et d'accepter (...)

jour, des individus lambda, bien braves, sont victimes de l'automobile, jeunes, moins jeunes, mais tous. Et cela, et tout à coup leur vie bascule, et l'enfer commence. Face à cette violence-là, aucune réaction des politiques n'intervient. Et dans la presse dans la rubrique faits divers... (..) Alors au fond, pour les chiens, il y a aussi l'automobile, continuons de taxer le plus lourdement possible les uns et les autres, d'intéresser toujours plus. Et nous, un mot, nous n'attendons plus parler des derniers projets de M. Ferrazzino, cela nous change tout d'un savoir plus. Et les cannerzoli du Stade de la Prallier? Voilà un sujet intéressant de connaître pas du chien, c'est évident. R. de la Sautemolle. Pourtant chaque

A propos, comment se fait-il que nos politiques, suivis par la presse ne s'occupent pas du sujet, ô combien sensible, de l'automobile. Pourtant chaque

|| Suite du courrier en page 26



Babiboulette? Afin de saluer la décision du Conseil d'Etat, Isabelle Bonot, de Bernex a confectionné cette muselière dernier cri à sa chienne «Léa», 5 ans, croisée cairn-terrier et boxer. Une chaussette d'un de ses fils, un bout de ciseau et hop... Léa est transformée en babiboulette! Félicitons cette aimable représentante de la gent canine de demeurer aussi stoïque en pareilles circonstances. Il ne reste plus qu'à convaincre les agents du caractère légal de cette invention. D'aucuns prétendront que, dans ce domaine, nos autorités ont commis une belle babiboulette! Mais ne soyons pas chiens et n'ayons pas la dent dure... (no)

Nom d'un... chien!

Genève, le 29 septembre. - Laveruz nous montrera que les chiens n'ont pas leur place en ville, ni dans les appartements, ni dans les lieux publics. Faudrait-il tenir les enfants en laisse pour permettre à nos chiens de s'ébrouer? Que dirait-on si je me promène en ville avec une chèvre, un mouton, si je mets dans le bus une chèvre sous le bras, si j'attachais un poney ou un âne à l'entrée de la Coop? La possession d'un chien en ville doit être réservée aux propriétaires d'une maison avec jardin. L'amateur de chevaux doit se rendre hors les murs pour s'occuper de sa bête. Il devrait en être de même - et il le sera, dans cinq ans ou dans dix ans, c'est incontestable - pour les propriétaires de chiens. De grands chemins seraient à construire dans la nature. On y mettra nos chiens en pension et on ira le promener dans des endroits appro-

Pensé du jour

Plan-les-Ouates, 28 septembre. - Pensée du jour: «L'on a muselé les chiens, mais pas les ganchâches. C'est un peu bête: les chiens n'avaient pas la rage...» Claude Sarvoie

Soyez logiques!

Onex, le 29 septembre. - Les personnes âgées du Bois de la Chapelle s'adressent aux conseillers d'Etat. Messieurs, Nous sommes de respectables personnes âgées vivant dans une maison destinée à nos âges, de plus, souvent accompagnées de nos «Petits Chiens», et parfois ne pouvant aller très loin!

Ras-le-bol de la dictature anticandidés!

Carouge, 28 septembre. - J'ai un chien, qui a plus que dix ans. Messieurs, les politiciens, jamais, au grand jamais mon chien aura une muselière. Vous ne respectez pas la loi, car la muselière est strictement

Truffes!

Craves-Sales, le 2 octobre. - Pour marquer l'avènement de ce règlement, je préfère au mot muselière celui de «panier à truffes». Mais force est de constater que les plus belles se trouvent dans le même panier, en l'occurrence, le Conseil d'Etat! Heureusement qu'elles y restent de manière... transitoire!

Ras-le-bol de la dictature anticandidés!

Obélie, Yorkshire de 2 kg (Jean-François Blanc)